



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉFÉRENTIEL HVE

Haute Valeur Environnementale

Porté par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (**MASA**) et le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (**MTECT**)



Cheick Saidou / agriculture.gouv.fr

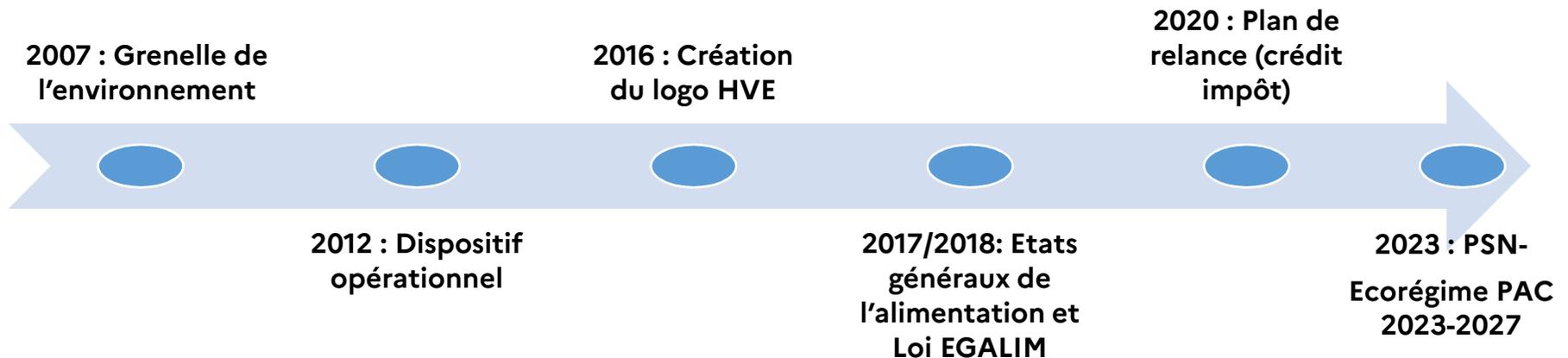


Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr



Un engagement du Grenelle de l'environnement (1/2)

L'idée d'une certification des exploitations agricoles permettant **d'identifier** et de **valoriser** les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement est née lors des tables rondes du **Grenelle de l'environnement** (octobre 2007).



Un engagement du Grenelle de l'environnement (2/2)

Pourquoi créer une certification environnementale des exploitations agricoles

- Faire **connaître** et **valoriser** les bonnes pratiques des agriculteurs en matière environnementale
- Rendre plus **lisible** pour la société la mosaïque de démarches qualité environnementale qui se sont multipliées depuis les années 2000 en les **fédérant** autour d'exigences et d'objectifs communs
- Inscrire l'ensemble du secteur agricole dans une **démarche** de progrès

Le dispositif « Certification environnementale » (CE)

↩ **Applicable à tous les systèmes de production** sauf exception (comme apiculture, aquaculture)

↩ **Concerne l'ensemble de l'exploitation**

↩ **Porte sur 4 domaines environnementaux:**

- ✓ **Biodiversité**
- ✓ **Stratégie phytosanitaire**
- ✓ **Gestion de la fertilisation**
- ✓ **Gestion de la ressource en eau**

↩ **S'appuie sur un référentiel, un seuil de données à atteindre par item**

Certification environnementale (CE) Démarche volontaire progressive à 2 niveaux (V4)



~~1er niveau (CE1):~~

~~Maitrise de la réglementation
environnementale (conditionnalité de
la PAC), autodiagnostic, pistes
d'amélioration~~

~~Supprimé par le décret n° 2023-
990 du 25 octobre 2023- art 1.~~

2d niveau (CE2):

Obligation de moyens:

Mise en œuvre sur l'exploitation d'axes
de progression environnementale à
travers un référentiel et articulation
avec les démarches existantes.

Certification du respect du référentiel
permettant de raisonner les intrants et
de limiter les fuites dans le milieu

3ième niveau (HVE):

Obligation de résultats fondés sur des
indicateurs de performances environnementales -
4 items:

1. Biodiversité
2. Stratégie phytosanitaire
3. Gestion de la fertilisation
4. Gestion de la gestion de l'eau

*Le renouvellement de la certification n'est plus
possible selon l'ancien référentiel (V3), mais la V3
reste en vigueur pour les exploitations certifiées
avant le 1/01/2023 et dont la date de fin de
certificat est postérieure au 31/12/2024 (pour fin
du cycle de 3 ans)*

Le niveau 2 de la certification environnementale (CE2)

Objectif

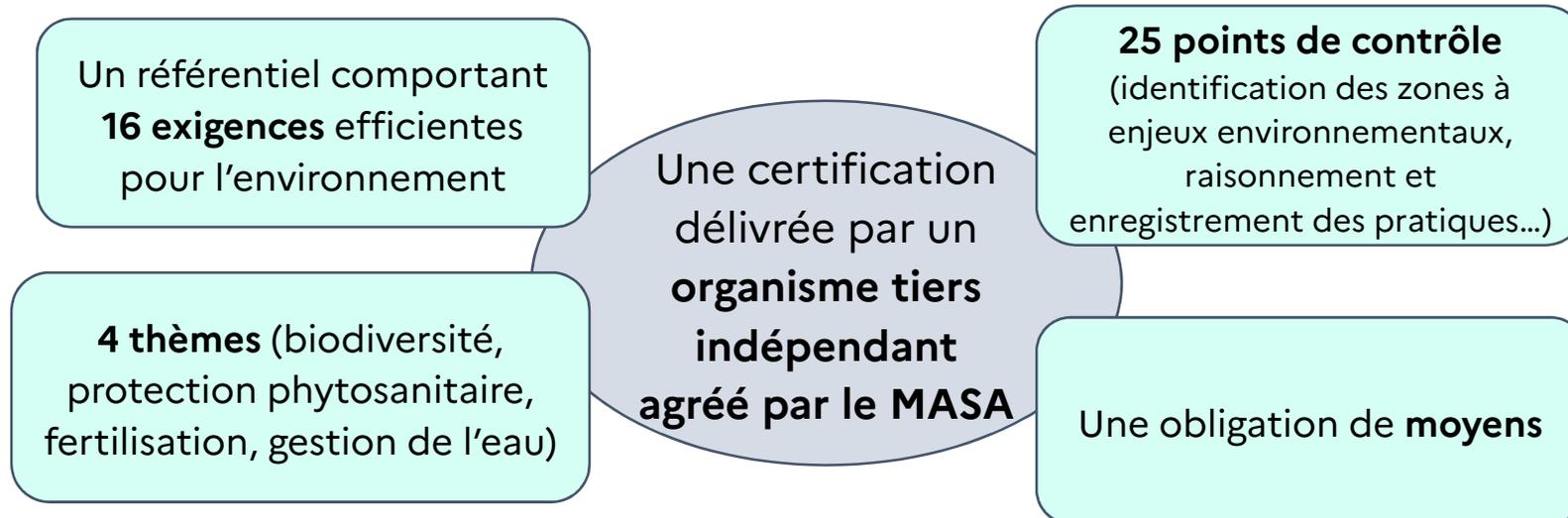
- **Raisonnement des pratiques** : mise en oeuvre sur l'exploitation d'axes de progression **environnementale** au travers d'un **référentiel** comportant des **obligations de moyens**

Dispositif

- Certification du respect du référentiel par un **organisme tiers indépendant** agréé par le ministère chargé de l'agriculture.
- Certaines démarches existantes peuvent être reconnues à ce niveau 2 à condition que le **niveau d'exigence** et le **mode de contrôle** de ces démarches soient jugés **équivalents** à ceux du niveau 2 (double équivalence).

Le niveau 2 de la certification environnementale (CE2)

L'exploitant s'engage dans un processus d'amélioration continue.



Certaines démarches existantes peuvent être reconnues à ce niveau 2 à condition que le **niveau d'exigence** et le **mode de contrôle** de ces démarches soit jugés **équivalents** à ceux du niveau 2 (double équivalence).

Le niveau 2 de la certification environnementale (CE2)

Environ 82 démarches reconnues équivalentes CE2 représentant plus de ??? exploitations:

- ✓ **Des démarches d'exploitation (reconnaissance totale) :** AREA, Terr'Avenir, Vaches aux pâturages, charte d'Aucy...
- ✓ **Des reconnaissances concernant des démarches filières (reconnaissance sectorielle):**
 - ❖ **Viticulture :** Terra Vitis, Viticulture durable en champagne...
 - ❖ **Arboriculture:** Charte Production fruitière intégrée, Verger écoresponsable...
 - ❖ **Grandes cultures:** CRC, filière excellence Moulins Soufflet...
 - ❖ **Elevage:** Agriconfiance pour la volaille (Terrena)
 - ❖ **Horticulture:** Plante bleue

... une étape vers la Haute Valeur Environnementale !

Le niveau 3 de la certification environnementale (HVE)

Objectif

- Prouver l'amélioration de l'impact de la production agricole sur l'environnement

Dispositif

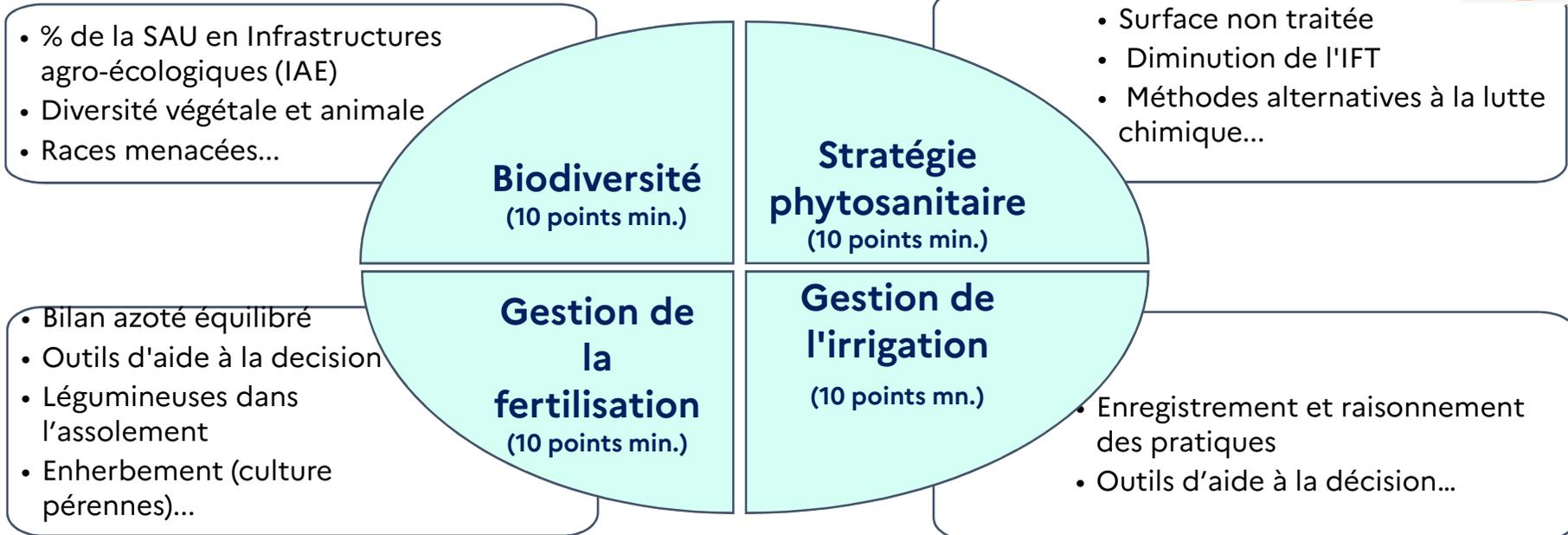
- Respect d'indicateurs de performance environnementale : **obligation de résultats**
- Certification du respect des indicateurs par un organisme tiers indépendant agréé par le ministère de l'agriculture.
- Les seuils associés à chacun des indicateurs sont définis dans l'absolu, et non pas de manière relative. Autrement dit : on ne mesure pas tant les progrès accomplis par l'exploitation que le niveau d'excellence qu'elle atteint



Le niveau 3 de la certification environnementale (HVE)



approche sur les quatre thématiques suivantes :



Les modalités de certification

Certificat accordé pour une durée de 3 ans

Niveau 2 et 3 (HVE)

Deux modalités de certification:

- Une certification individuelle directe par un organisme tiers indépendant agréé par le Ministère chargé de l'agriculture
 - pour vérifier le respect des référentiels (**audit initial**),
 - un **audit de suivi** devra nécessairement être réalisé pendant cette période de trois ans.
 - Un **audit de renouvellement** interviendra, le cas échéant, pour prolonger le certificat d'une nouvelle période de trois ans.
- Une certification individuelle gérée dans un cadre collectif (exemple niveau 3) :
 - Une **structure collective** (coopérative, entreprise, association, syndicat, GIE, ODG...) **engage et accompagne** des exploitations agricoles dans la Haute Valeur Environnementale.
 - Les indicateurs de performance sont toujours **calculés au niveau de chaque exploitation** agricole.
 - Le dispositif s'organise autour de **trois grands axes** : suivi interne des indicateurs, contrôle interne des exploitations et contrôle externe annuel du système mis en place par la structure collective et d'un échantillon d'exploitations

Organismes certificateurs (OC) de la CE

La liste des organismes certificateurs agréés :

<https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-liste-des-organismes-certificateurs-agrees-par-le-ministere-de>

17 Organismes certificateurs agréés

AFNOR Certification

AVPI

Bureau Alpes Contrôles

Bureau Veritas Certification France

CERTIPAQ

CERTIS

CERTISUD

CKCert SCRL

Control Union Inspections France

ECOCERT France

Languedoc Roussillon Origine

OCACIA

QB VERIFICATION

QUALISUD

SGS-ICS

SOCOFRET

TERRAE

La mention et le logo « issu d'une exploitation HVE



- **Cible:** valoriser les produits issus d'exploitations de Haute Valeur Environnementale auprès des consommateurs.
- **Tous les produits**, bruts ou transformés, peuvent être valorisés.
- **Les conditions d'utilisation du logo et de la mention valorisante** dépendent avant tout de la teneur du produit fini en matières premières agricoles issues d'exploitations de Haute Valeur Environnementale (> **95%**).

Un dispositif qui implique les partenaires

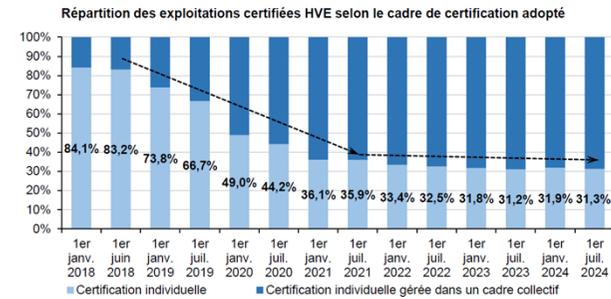
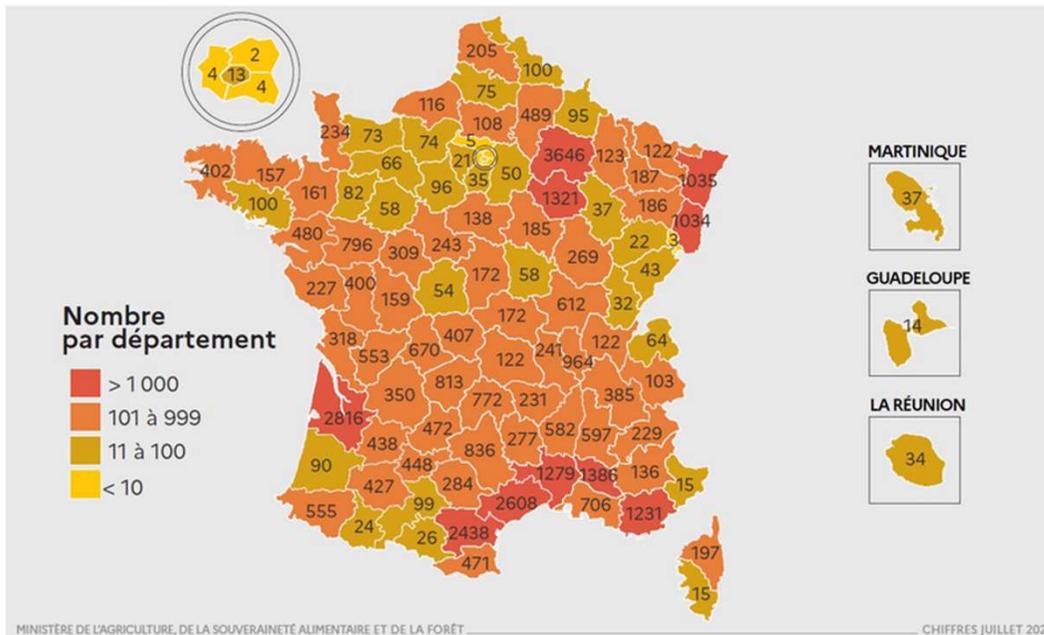
Le dispositif est encadré par la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE) :

- **Rassemble tous les partenaires concernés** : pouvoirs publics, syndicats agricoles, coopération, négoce, transformation, distribution, ONG environnementales, associations de consommateurs et l'**INAO**.
- **Instruit** notamment les demandes **d'agrément des organismes certificateurs** et les demandes de **reconnaissance des démarches existantes**.
- **Propose** les **évolutions** nécessaires du dispositif en fonction de l'expérience acquise sur le terrain.

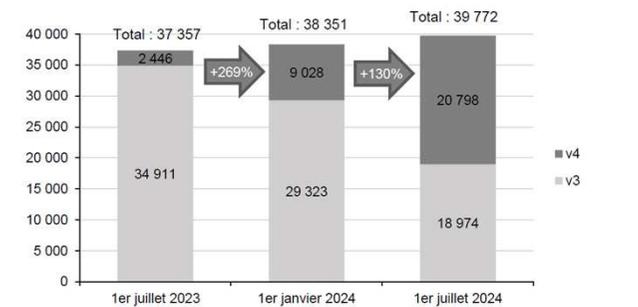
HVE France 1/07/2024

NOMBRE EXPLOITATIONS CERTIFIÉES HVE PAR DÉPARTEMENT

Total d'exploitations certifiées HVE : **39 772**



Évolution du nombre d'exploitations agricoles certifiées Haute Valeur Environnementale



Source ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Evolution HVE FRANCE

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES
CERTIFIÉES HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

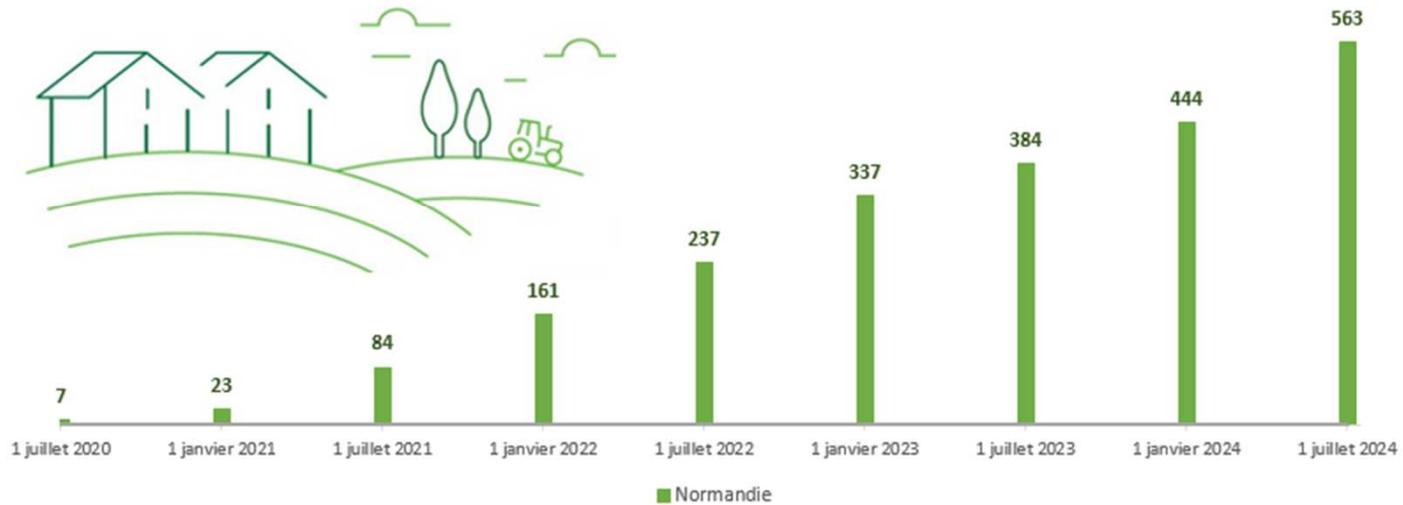


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

CHIFFRES JUILLET 2024

Evolution HVE NORMANDIE

EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES CERTIFIÉES HVE EN NORMANDIE

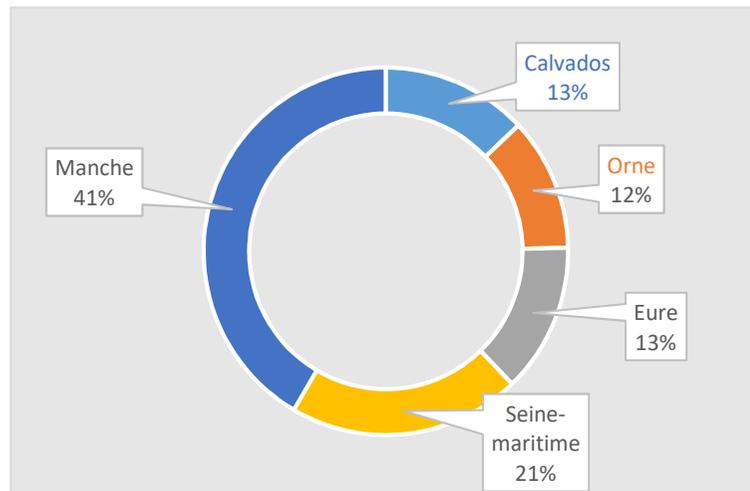


HVE Normandie

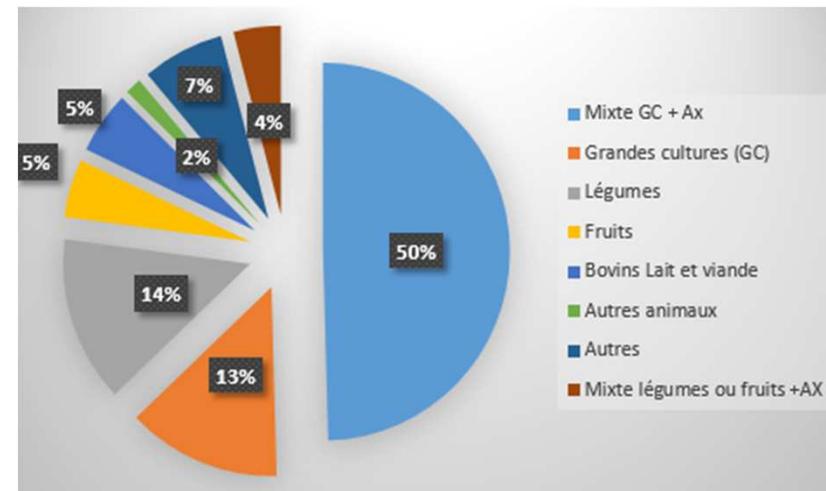
Répartition des 563 exploitations normandes HVE

Soit 1,42% des exploitations HVE France

RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT



RÉPARTITION PAR ATELIER PRINCIPAL



Source : DRAAF Normandie d'après données MASA

La certification environnementale

Pour en savoir plus :

- <https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>
- <https://agriculture.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-haute-valeur-environnementale-hve>

MERCI DE VOTRE ATTENTION !